

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/N/IND/46/Add.5

15 février 2008

(08-0688)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

NOTIFICATION DE MESURES D'URGENCE

Addendum

La communication ci-après, reçue le 12 février 2008, est distribuée à la demande de la délégation de l'Inde.

Oiseaux domestiques ou sauvages, volailles vivantes et porcins vivants et leurs produits et sous-produits - Influenza aviaire

Le gouvernement central de l'Inde prolonge, pour une période de six mois, l'interdiction d'importer les produits mentionnés dans les notifications G/SPS/N/IND/46/Add.1 du 19 février 2007, Add.3 du 11 juillet 2007 et Add.4 du 27 août 2007. La modification faisant l'objet du présent addendum permet de lever l'interdiction concernant les soies de porc transformées.
